

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Janvier 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 21 ; de votants = 25

L'An Deux Mille Dix-sept, le 10 Janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marie-Odile FAUCHE, Maire de QUÉVERT, ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Odile FAUCHE, MM Jean-Luc ALLORY, Michel MOUSSEAUX, Mmes Béatrice LE BARBIER, Catherine DENIEL, Marie-Renée HERVE, Marie-Laure MICHEL, Sylvie LESNE, MM Didier LESAICHERRE, Jean-Yves ANGER, Mme Janick ROLLAND, M Stéphane GUERIN, Mme Céline MEUNIER, M Philippe LAINE, Mme Valérie BRUGALAY, M Philippe LANDURE, Mmes Maryam ABOU-MERHI, M Christophe LECLERC, Mmes Laetitia DUFFROS, Françoise BRIEND-BELLIN, M Serge BUET.

Arrivée de M Dominique MESNAGE à 19h35 après le dernier vote.

ABSENTS REPRESENTES :

M Serge BEDFER ayant donné pouvoir à Mme HERVE
Mme Anne CHARRE ayant donné pouvoir à M ALLORY
M Antoine DEGUEN ayant donné pouvoir à M BUET
Mme Agnès PATY ayant donné pouvoir à Mme ABOU-MERHI

ABSENTE NON REPRESENTEE :

Mme Mélanie RIO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal ; Mme ROLLAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h10.

Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2016 à l'UNANIMITE après modification du vote pour l'affaire n°5. Mmes ABOU-MERHI et MEUNIER s'étant abstenus.

AFFAIRE n°1 –Travaux de réfection des réseaux eaux pluviales – Rond-point de l'Aublette : **Attribution du marché**

Rapporteur : Monsieur MOUSSEAUX

Une consultation en procédure adaptée a été lancée courant décembre pour organiser les travaux de réfection des eaux pluviales pour le futur rond-point de l'Aublette.

La commission des marchés s'est réunie le 4 janvier pour émettre un avis sur les offres reçues. Après analyse des offres, l'offre présentée par l'entreprise EVEN est retenue.

Un tableau des offres transmis par voie électronique le 5 janvier à l'ensemble des conseillers, est déposé sur table.

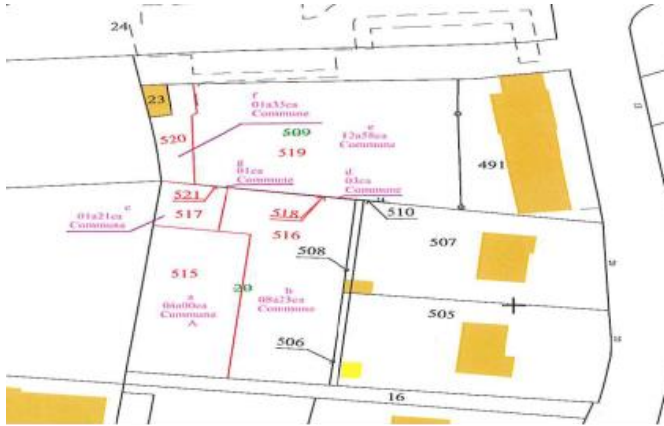
Le Conseil municipal,
A l'UNANIMITE,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise EVEN pour un montant global de 41 190,14 € TTC,
AUTORISE Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous les documents s'y rapportant tout au long de la durée de l'opération et à lancer les travaux
PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au BP 2017 à l'article 2315-124

AFFAIRE n°2 – Vente Lot B : terrain communal à bâtir « Impasse de l'ancienne école » :

Autorisation

Rapporteur : Monsieur ALLORY



Par délibération n°2016-054 du 29 juin 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à procéder à la vente du lot B sis « impasse de l'ancienne école » de 823 m² à la condition que le prix proposé soit compris entre 75 et 80 € le m².

Le plan définitif de délimitation réalisé par le Cabinet ALLAIN, géomètre à Dinan, montre une division comme suit :

- Parcelle AE n° 516 d'une surface de 823 m²
- Parcelle AE n° 518 d'une surface de 3 m².

Par conséquent le lot B représente une surface totale de 826 m².

La délibération du 29 juin 2016 présentant une parcelle de 823 m² doit être modifiée en conséquence.

Le 2 janvier 2017, par l'intermédiaire de l'agence immobilière RICHARD, un acquéreur a fait une offre à 61 950 € net vendeur pour le lot B d'une surface de 826 m² soit 75 € le m².

Il est précisé que les frais d'agence (5 450 €) et les frais de notaire (5 750 €) sont à la charge des acquéreurs.

Considérant que l'offre est intéressante pour la commune et répond à l'autorisation du Conseil mais que le notaire souhaite ajuster la surface suite au plan de bornage,

Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE la vente du lot B de 826 m² au prix de 61 950 € net vendeur

PRECISE que les frais d'agence et les frais de notaire seront imputés aux acquéreurs

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents correspondants.

Décisions :

N°2016-007 : Acquisition d'un broyeur d'accotement à Motoculture Hervé SAS pour 8 550 € HT.

N°2017-001 : Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la salle omnisports avec le groupement COLAS DURAND-ARMOR Ingénierie-BATI-Structures pour 6 780 € HT

M MOUSSEAUX souhaite interroger la minorité sur leur article dans le dernier EVT concernant les ralentisseurs installés sur la commune (notamment celui des Prés Beaux et celui de la rue du Val) et en particulier sur leur côté accidentogène.

Arrivée de Dominique MESNAGE (19h35)

Cérémonie des vœux : le 11 janvier à 18h.

Prochaine séance du Conseil : séance le 1^{er} février à 20h.

La séance est levée à 19h40

Le Maire,

Marie-Odile FAUCHE